Programme de Vérification des Importations
Renforcement de la conformité des produits
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

NOUVEAU VOLET DU PROGRAMME DE VERIFICATION DES IMPORTATIONS

Bureau Veritas BIVAC BV a été mandaté par l'Office Congolais de Contrôle pour renforcer la vérification de la conformité des produits importés aux normes congolaises ou internationales.

OBJECTIFS DU VOLET CONFORMITE RENFORCE

- **Améliorer la protection des consommateurs**
- **Encourager la concurrence loyale**
- **Protéger le consommateur final**
- **Protéger l'industrie nationale**
- **Faciliter le commerce international**
- **Faciliter le processus de dédouanement**

PROCEDURE

Les DIB sont ouvertes par les importateurs dans le GUICE sur la base de la facture pro-forma détaillée (valeur FOB et classification douanière des produits requises). L'adresse e-mail de l' exportateur doit être obligatoirement indiquée pour faciliter la communication au cours de l'évaluation. Bureau Veritas BIVAC BV reçoit les données de la DIB par le biais du GUICE et crée la référence interne à Bureau Veritas BIVAC BV. Les dossiers sont alors assignés au centre d'émission de Bureau Veritas en fonction du pays d'exportation.

L'inspection est effectuée par Bureau Veritas avec l'exportateur qui devra fournir les preuves de conformité et les documents nécessaires à la réalisation de l'inspection.

NOTIFICATION

Il revient aux importateurs de prévenir leurs fournisseurs que toute importation en RDC est subordonnée au contrôle obligatoire avant embarquement de la qualité, de la quantité, du prix et de la conformité, selon les termes du contrat entre l'OCC et Bureau Veritas BIVAC BV et qu'ils devront fournir les documents exigés par ce dernier.

BUREAU VERITAS

Shaping a World of Trust

L'évaluation est basée sur une revue documentaire incluant les preuves de conformité existantes, les rapports d'essai, la vérification des marquages, l'inspection des marchandises et la vérification des prix.

A la fin du processus, une Attestation de Vérification (AV) est émise si le résultat de l'évaluation est satisfaisant et si la documentation finale référente à l'expédition est reçue et est correcte.

Un Avis de Refus d'Attestation (ARA) est émis en cas de résultat insatisfaisant ou de documentation finale non transmise à Bureau Veritas BIVAC BV. Les marchandises non conformes ayant fait l'objet de l'émission d'un ARA ne doivent pas être expédiées.

Les AV / ARA sont transférés en temps réel vers la plateforme du GUICE à destination des importateurs. La copie de l'AV intégrée dans la plateforme du GUICE et les autres documents nécessaires réunis dans une liasse électronique doivent être présentés lors de l'accomplissement des formalités pour le dédouanement des marchandises.

DOCUMENTS

OCC : **Office Congolais de Contrôle**

DIB : ***Déclaration d'Importation des Biens*** *(Licence d'importation)*

GUICE: ***Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur***

AV : ***Attestation de Vérification*** (Certificat Conforme)

ARA : ***Avis de Refus d'Attestation*** (Rapport de non conformité)

ETAPES DE L'EVALUATION

- **Ouverture du dossier en République Démocratique du Congo par l'importateur**
- **Revue documentaire avec l'exportateur dans le pays d'expédition**
- **Inspection physique dans le pays d'expédition**
- **Vérification des rapports d'essai (en l'absence ou lorsque ceux-ci sont insuffisants, réalisation d'essais)**
- **Vérification de prix**
- **Résultat du contrôle**

SCHEMA DU PROCESSUS

Shaping a World of Trust

CRITERES D'EVALUATION DE LA CONFORMITE

- **Normes et réglementations techniques congolaises ou à défaut, régionales et internationales.**
- **Alertes sanitaires**

IMPACT DU RENFORCEMENT DE LA VERIFICATION DE CONFORMITE

- ✓ **Emission des AV de transition et notification en commentaire sur l'AV des éléments manquants sur le volet conformité pour correction lors des prochaines expéditions.**
- ✓ **Les marchandises ayant reçues un ARA pour une non-conformité critique ne doivent pas être expédiées.**
- ✓ **Les marchandises ayant reçues un ARA pour une non-conformité non critique doivent faire l'objet d'une correction appropriée avant l'arrivée à destination; à défaut elles seront traitées selon les procédures fixées par l'OCC.**

PROCEDURES DE FACILITATION

Les procédures de facilitation ont pour objectif de faire bénéficier à des duos importateur/exportateur un traitement rapide et allégé de leurs expéditions lors du processus de l'inspection physique des marchandises avant embarquement.

La facilitation s'applique indissociablement à un ensemble « Exportateur-Importateur-Produit(s) » après analyse de l'antériorité de leurs expéditions.

CRITERES D'ELIGIBILITE AUX PROCEDURES DE FACILITATION

L'analyse de l'antériorité se fait sur base :

- **Du profil de l'exportateur / importateur**
- **Du type/nature des marchandises**
- **De l'homogénéité des expéditions**
- **Du volume annuel des expéditions**
- **D'une historique satisfaisante sur l'évaluation des prix, la classification des marchandises selon le système harmonisé et la conformité des marchandises aux normes et règlements techniques.**

COMMENT BENEFICIER DES PROCEDURES DE FACILITATION?

Faire une demande écrite au bureau de liaison de Bureau Veritas BIVAC BV en RDC.

La demande sera évaluée sur base des critères d'éligibilité susmentionnés.

Shaping a World of Trust

CONSULTER L'ETAT D'AVANCEMENT DE VOS DOSSIERS EN TEMPS REEL

Verigates

https://verigates.bureauveritas.com

CONDITIONS D'ACCES

- **Demande d'un compte par courrier au bureau de liaison de Bureau Veritas BIVAC BV en RDC ou en remplissant le formulaire de création de compte en ligne**
- **L'accès est gratuit**
- **La formation est gratuite**

NOS IMPLANTATIONS EN RDC

130 B Avenue Kwango
La Gombe
KINSHASA
Tel : (+243) 990036911
bivac.kinshasa@bureauveritas.com

Immeuble BCDC
Avenue Lumumba, n°61
BUKAVU
Tel : (+243) 99 45 84 700
bivac.kinshasa@bureauveritas.com

Immeuble Index, Avenue Idiofa / de la révolution
LUBUMBASHI
Tel : (+243) 84 84 20 225
bivac.kinshasa@bureauveritas.com

171, Avenue des Ronds-Points
Quartier des Volcans
GOMA
Tel : (+243) 84 84 20 228
bivac.kinshasa@bureauveritas.com